



ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2019-19

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte **28 déclarations** :

- Pour la catégorie A : 7
- Pour la catégorie B : 0
- Pour la catégorie C : 21

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

Transmis en Préfecture

Le 13 MAI 2019

Fait à Basse-Terre, le 09/05/2019

La Présidente



Denise BLEUBAR

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE

BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE

Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21

Site Internet : <http://www.cdg971.com>

Collectivités territoriales, Etablissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	Descriptif du poste	N° ENREG.
Caisse des écoles des Abymes	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent polyvalent administratif	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Service administratif. catégorie C.Adjoint administrati	2019-622
Caisse des écoles des Abymes	ADJOINT TECHNIQUE	serveuse	Détachement ou intégration directe	28 H 00	Adjoint technique. categorie C	2019-623
Commune de Capesterre Belle-Eau	ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'entretien des locaux	Fin de contrat	30 H 00	Effectue quotidiennement les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre de l'ensemble des locaux scolaires (salle de classe, mobilier, sanitaires, environnement de l'école). Assure l'ouverture et la fermeture des grilles de l'école. Vider et nettoyer les corbeilles à papier et les poubelles. Nettoyer et désinfecter quotidiennement les sanitaires et la robinetterie.	2019-624
Commune de Gourbeyre	AGENT DE MAITRISE	Chef d'équipe espaces verts	Promotion interne	35 H 00	En charge de l'encadrement des equipes espaces verts.en charge de l'inventaire des outils espaces verts et de la securité des agents sur les sites	2019-625
Commune de Gourbeyre	AGENT DE MAITRISE	Agent de maitrise	Promotion interne	35 H 00	En charge des infrastructures sportives. Chef d'équipe en charge de l'encadrement des équipes et de l'entretien technique des bâtiments sportifs	2019-626

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97100 BASSE-TERRE
Tél. : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>

Commune de Pointe à Pitre	ATTACHE	Directeur d'infrastructure sportive	Fin de contrat	35 H 00	Direction de l'infrastructure sportive Paul CHONCHON. Gère, organise et supervise l'entretien du hall et du matériel en faisant respecter strictement les règles et consignes de sécurité. Chargé de l'organisation des différentes manifestations. Contrat de travail à durée déterminée.	2019-627
Commune de Pointe à Pitre	GARDIEN-BRIGADIER	Gardien/Brigadier	Retraite	35 H 00	Exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques : il applique et assure le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention. Assure une relation de proximité avec la population	2019-628
Commune de Pointe à Pitre	GARDIEN-BRIGADIER	Gardien/Brigadier	Retraite	35 H 00	Exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques : il applique et assure le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention. Assure une relation de proximité avec la population	2019-629
Commune de Pointe à Pitre	GARDIEN-BRIGADIER	Gardien/Brigadier	Retraite	35 H 00	Exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques : il applique et assure le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention.	2019-630

						Assure une relation de proximité avec la population		
Commune de Pointe à Pitre	GARDIEN-BRIGADIER	Gardien/Brigadier	Retraite	35 H 00		Exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques : il applique et assure le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention. Assure une relation de proximité avec la population	2019-631	
Commune de Pointe à Pitre	GARDIEN-BRIGADIER	Gardien/Brigadier	Retraite	35 H 00		Exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques : il applique et assure le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention. Assure une relation de proximité avec la population	2019-632	
Commune de Terre de Bas	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent Administratif Polyvalent	Retraite	35 H 00		Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service ou de la collectivité. Suit les dossiers administratifs et gère les dossiers selon l'organisation et ses compétences. Assiste un ou plusieurs responsables dans l'organisation du travail d'une équipe ou d'un service	2019-633	
Commune de Terre de Bas	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Agent de bibliothèque	Retraite	35 H 00		Accueille le public et entretient les collections (réception, équipement, petites réparations). Contrôle la qualité de la conservation. Gère les opérations de	2019-634	

						prêt et de retour et inscrit les usagers. Peut participer à l'acquisition et à la promotion des collections	
Commune de Terre de Bas	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Agent d'Animation	Retraite	35 H 00		Il exerce ses fonctions sous la direction d'un de plusieurs animateurs. Champs d'intervention : périscolaire, animation des quartiers, médiation sociale, développement rural et politique de développement social urbain. Il intervient aussi dans des structures d'accueil ou d'hébergement, et dans l'organisation d'activités de loisirs..	2019-635
Commune de Terre de Bas	ADJOINT TECHNIQUE	Agent Polyvalent des services techniques	Retraite	35 H 00		Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité. • Entretien les espaces verts de la collectivité. • Maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie. • Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.	2019-636
Commune de Terre de Bas	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Agent Polyvalent des services techniques	Retraite	35 H 00		Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité. • Entretien les espaces verts de la collectivité. • Maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie. • Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.	2019-637

Commune de Terre de Bas	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Agent Polyvalent des services techniques	Retraite	35 H 00	Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité. • Entretien les espaces verts de la collectivité. • Maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie. • Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.	2019-638
Commune de Terre de Bas	AGENT DE MAITRISE	Responsable des services techniques	création de poste	35 H 00	Les fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux assument des missions techniques nécessitant un certain degré d'expertise dans une ou plusieurs spécialités. Il est souvent chef d'équipe. Il peut être responsable d'un budget. Ils sont chargés de missions pour le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés par la collectivité à des entreprises privées ou réalisés par les services internes. Ils encadrent, sur le terrain, les adjoints techniques.	2019-639
Commune de Terre de Bas	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	Responsable des services techniques	Retraite	35 H 00	Dirige, coordonne et anime l'ensemble des services techniques. Pilote les projets techniques de la collectivité	2019-640
Commune de Vieux - Habitants	ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'entretien polyvalent	création de poste	35 H 00	Effectue, entre autres missions dévolues à son cadre d'emplois, les opérations d'entretien des voiries et des espaces publics et des espaces verts	2019-641
Caisse des écoles de Vieux - Habitants	ADJOINT TECHNIQUE	Agent polyvalent des écoles	création de poste	35 H 00	Garantir les conditions d'hygiène et de sécurité des locaux. Accomplir le service de restauration collective dans le respect	2019-642

						des règles d'hygiène. Accueillir et encadrer les enfants en dehors du temps scolaire.	
Commune de Vieux - Habitants	ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'entretien des locaux	création de poste	35 H 00		Effectue seul, ou sous le contrôle du responsable du service, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité.	2019-643
Conseil Départemental	MEDECIN DE 2EME CLASSE	Médecin de PMI	Fin de contrat	35 H 00		Met en œuvre dans son domaine de compétence la politique définie par la Collectivité départementale en matière de Protection Maternelle et Infantile. Suppléance du médecin responsable de circonscription de PMI. Prévention et promotion de la santé de l'enfant au sein de sa famille. Surveillance prénatale. Prévention et protection de l'enfance en danger. Surveillance et contrôle des modes d'accueil collectif des jeunes enfants. Agrément des assistants maternels et des assistants familiaux.	2019-644
Conseil Départemental	MEDECIN DE 2EME CLASSE	Médecin de PMI	Fin de contrat	35 H 00		Met en œuvre dans son domaine de compétence la politique définie par la Collectivité départementale en matière de Protection Maternelle et Infantile. Suppléance du médecin responsable de circonscription de PMI. Prévention et promotion de la santé de l'enfant au sein de sa famille. Surveillance prénatale. Prévention et protection de l'enfance en danger. Surveillance et contrôle des	2019-645

						modes d'accueil collectif des jeunes enfants. Agrément des assistants maternels et des assistants familiaux.	
Conseil Départemental	MEDECIN DE 2EME CLASSE	Médecin de PMI	Fin de contrat	35 H 00	2019-646	Met en œuvre dans son domaine de compétence la politique définie par la Collectivité départementale en matière de Protection Maternelle et Infantile. Suppléance du médecin responsable de circonscription de PMI. Prévention et promotion de la santé de l'enfant au sein de sa famille. Surveillance prénatale. Prévention et protection de l'enfance en danger. Surveillance et contrôle des modes d'accueil collectif des jeunes enfants. Agrément des assistants maternels et des assistants familiaux.	
Conseil Départemental	MEDECIN DE 2EME CLASSE	Médecin de PMI	Fin de contrat	35 H 00	2019-647	Met en œuvre dans son domaine de compétence la politique définie par la Collectivité départementale en matière de Protection Maternelle et Infantile. Suppléance du médecin responsable de circonscription de PMI. Prévention et promotion de la santé de l'enfant au sein de sa famille. Surveillance prénatale. Prévention et protection de l'enfance en danger. Surveillance et contrôle des modes d'accueil collectif des jeunes enfants. Agrément des assistants maternels et des assistants familiaux.	
Conseil Départemental	MEDECIN DE 2EME CLASSE	Médecin de PMI	Fin de contrat	35 H 00	2019-648	Met en œuvre dans son domaine de compétence la politique définie par la	

					<p>Collectivité départementale en matière de Protection Maternelle et Infantile. Suppléance du médecin responsable de circonscription de PMI. Prévention et promotion de la santé de l'enfant au sein de sa famille. Surveillance prénatale. Prévention et protection de l'enfance en danger. Surveillance et contrôle des modes d'accueil collectif des jeunes enfants. Agrément des assistants maternels et des assistants familiaux.</p>	
Conseil Départemental	MEDECIN DE 2EME CLASSE	Médecin de PMI	Fin de contrat	35 H 00	<p>Met en œuvre dans son domaine de compétence la politique définie par la Collectivité départementale en matière de Protection Maternelle et Infantile. Suppléance du médecin responsable de circonscription de PMI. Prévention et promotion de la santé de l'enfant au sein de sa famille. Surveillance prénatale. Prévention et protection de l'enfance en danger. Surveillance et contrôle des modes d'accueil collectif des jeunes enfants. Agrément des assistants maternels et des assistants familiaux.</p>	2019-649



LA PRESIDENTE

Denise BLEUBAR